

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT MARTIN LABOUVAL

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-004

Séance du 2 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VAQUIÉ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20/05/2025

Nombre de membres en exercice : 09

Votants : 6 (5 Présents + 1 Pouvoir)

Présents : VAQUIE Jacques, ISSALY Jacques, REQUISTON Mireille, LESTRADE Cécile, COSTELLOE Françoise.

Absents excusés : THIRY Kristelle (pouvoir donné à REQUISTON Mireille) DEWITTE Olivier

Absents : POURCEL Romain, FAURIE Laurent

Monsieur ISSALY Jacques a été désigné secrétaire de séance.

Objet :

1/ révision du devis concernant l'installation de 6 panneaux solaire en autoconsommation sur la toiture de la Maison des Assistantes Maternelles.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'installation de panneaux solaires en autoconsommation pour la MAM a été validé par le conseil municipal.

Dans le cadre de l'avancée de ce dossier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SARL S.C.O.P 'ARL RENOUV'LAB , Monsieur ADGIE Michel, maître d'œuvre du projet a adressé un mail le 10 avril à la société SARL SCOP pour leur demander de bien vouloir établir le devis actualisé concernant l'installation de 6 panneaux solaires pour la MAM.

Monsieur le maire explique au conseil que le devis -2025-0030 d'un montant de 8326.00 € HT a été adressé à la mairie le 17 avril 2025.

Ce devis, après concertation avec le maître d'œuvre et les adjoints a été validé par le maire et transmis pour commande, le 03/05/2025, afin de ne pas retarder le chantier. Sur le devis N° DEV-2025-0030, il est précisé qu'un acompte de 40 % sera demandé à la commande, 40 % à réception du matériel et le solde à la mise en service

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Précise qu'une première estimation (9568.00 € HT) avait déjà été faite pour inclure des panneaux solaires en autoconsommation pour le projet de réhabilitation de l'ancien cabinet médical en Maison des Assistantes Maternelles.
- Approuve la validation du devis n° DEV-2025-0030 de SCOP'ARL RENOUV'LAB d'un montant de 8326.00 € HT avec les conditions de versements des acomptes précisés dans le devis.
- Voté à l'unanimité

2/ Avenant n° 1 au Lot n°1 : Démolitions / Maçonnerie

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-040 relative à l'attribution des Lots pour les travaux de réhabilitation de l'ancien cabinet médical en Maison des Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n° 1 au Lot 1 : Démolitions / maçonnerie :

Cet avenant concerne les travaux à prévoir pour modifier l'égout pluvial : il donne lecture à l'assemblée du devis établi par l'entreprise SARL FIGUIE LASFARGUES, le montant des travaux supplémentaires à prévoir s'élève à 639.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ De conclure l'avenant n°1 au Lot 1 : démolition – maçonnerie
- ✓ Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice

Montant initial du marché lot 1 :	9888.80 € HT	11866.56 € TTC
Montant avenant HT :	533.00 € HT	639.60 € TTC
Nouveau total du marché :	10421.80 € HT	12506.16 € TTC

- ✓ D'autoriser le maire ou son adjoint à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.
- ✓ Voté à l'unanimité

3/ demande de subvention par le Comité des Fêtes de St-Martin-Labouval :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention qu'il a reçue en mairie le 12 juin 2025 par le Comité des Fêtes de St-Martin-Labouval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide d'accorder une subvention d'un montant de 150.00 €
- ✓ Voté à l'unanimité

4/ Résultat rapport étude SAGE pour sécurisation de la masse 7-8 au sein de la paroi rocheuse à Latoulzanie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la restitution de l'étude a été présentée le présente au conseil municipal le rapport de l'étude de sécurisation de la masse 7-8 au sein de la paroi rocheuse de Latoulzanie, rapport présenté le 19 mai 2025 à la DDT à Cahors en présence de Mme TRIPARD, Chargée de mission Risques à la DDT du Lot.

Cette étude a été confiée par la mairie de St Martin Labouval à SAGE INGENIERIE, cette étude a pour objectifs :

- D'exposer les reconnaissances réalisées sur le site
- Mise à jour du diagnostic réalisé par Fondasol sur la masse 7-8
- Pré-dimensionner les ouvrages de sécurisation et détailler les sujétions d'exécution ainsi que les craintes éventuelles spécifiques du chantier

Les solutions de sécurisation, prédimensionnement et sujétions d'exécution décrites dans ce rapport sont estimées à 40020.00 € TTC

Sur cet estimatif, l'installation de chantier, la signalisation et la protection provisoire de la route et des habitations sont estimés à 21500 € HT. La réalisation de ces travaux se fera dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre en parallèle d'une mission géotechnique, les prestations s'élèveront à environ 4000-5000 € HT.

Au cours de cette réunion, Mme TRIPARD a proposé de réaliser le diagnostic environnemental pour la zone 7.8, étude évaluée entre 6000 et 7000 € HT avant de lancer les travaux de sécurisation.

Cette étude serait prise en charge par les services de l'Etat.

Il a été mentionné oralement que ces travaux n'étant pas urgents, la subvention du Fonds Barnier ne serait pas accordée. A ce jour, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas reçu de compte rendu des services Etat de la réunion du 19 mai 2025 à la DDT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal précise qu'il serait souhaitable de demander à Mme TRIPARD d'organiser une réunion pour présenter ce dossier aux habitants de Latoulzanie.

Proposition acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

5/ Proposition de mise en place d'un système d'alerte par l'entreprise CII-TELECOM.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier transmis par la CCPLL de présentation de l'entreprise CII-TELECOM concernant un système d'alerte et la tarification proposée par cette entreprise pour adhérer à ce système d'alerte.

La Communauté de Communes prend en charge la mise en place de ce projet. Chaque commune prendra une décision individuellement. Le coût d'adhésion à ce système de télé alerte, avec un engagement de 3 ans, dépendra du nombre de communes désirant adhérer à ce groupement de commande (En prix public, pour St Martin Labouval, la mise en service serait de 300.00 €, l'abonnement annuel de 380.00 €, soit 680.00 €)

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur le principe de la mise en place d'un système d'alerte proposé par la CCPLL.

6/ Questions diverses

1/Travaux MAM :

Monsieur le maire fait le point sur l'avancement des travaux. Le montage de la cabane en bois est en cours, ce travail a été fait lors de la journée citoyenne.

Monsieur ISSALY Jacques a précisé que les travaux devraient être terminés en juin

2/ demande des enfants de l'école de Tour de Faure pour la kermesse de fin d'année :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande qu'il a reçue, les enfants seraient enchantés de recevoir des petits cadeaux, des jeux, des bons d'achats ou autre.

Le conseil municipal décide d'accorder un bon d'achat de 100 € pour acheter des livres à la librairie LA CHAMADE à Cajarc. Un bon d'achat sera établi par la mairie à la Directrice de l'ALAE pour réaliser cet achat.

Voté à l'unanimité.

Fin de la séance

Fait et délibéré à SAINT MARTIN LABOUVAL,
Les, jour, mois, et an, susdits.
Le Maire,
VAQUIE Jacques

le secrétaire de séance
ISSALY Jacques

